



**Association Don Bosco Jeunes**  
14 rue Roger Radisson  
69005 LYON

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Applicables à compter du 8 septembre 2023

## Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente (CGV) constituent le socle de la négociation commerciale et sont systématiquement adressées ou téléchargeables à chaque acheteur pour lui permettre de passer commande.

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de l'Association Don Bosco Jeunes et de son client dans le cadre de la vente de produits ou services comme :

- les sessions de Formation BAFA,
- la participation de mineurs ou de majeur à des centres de loisir, camps, rassemblements, qu'ils soient déclarés en Accueil Collectif de Mineur ou non,
- des articles promotionnels (textile, objets publicitaires...),
- etc.

Toute acceptation du devis/bon de commande en ce compris la clause « Je reconnais avoir pris connaissance et j'accepte les conditions générales de vente ci-annexées » implique l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

## Prix

Les prix des marchandises et des prestations vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA et des frais de transport applicables au jour de la commande.

L'Association Don Bosco Jeunes s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les marchandises et prestations commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

Les prix sont indiqués pour chaque produit ou prestation sur la fiche de présentation du produit ou de la prestation, ou lors de la commande.

Les prix indiqués sur le site et sur la fiche d'inscription est toujours toutes taxes comprises (TTC).

Dans le cadre d'une inscription à une prestation comprenant de la restauration et / ou de l'hébergement, toute annulation à la participation après 15 jours précédent la prestation doit être payée et ne peut être remboursée.

## Réduction, rabais et ristourne

Des réductions peuvent être accordées lorsque des conditions le précise (exemple : membre d'une association partenaire, co-animation...). En l'absence de ces conditions, le tarif de base s'applique. Seuls les responsables de l'Association Don Bosco Jeunes peuvent valider l'application de la réduction.

## Escompte

l'Association Don Bosco Jeunes peut proposer pour certaines prestations un réduction tarif en conséquence d'une inscription à l'activité dans un délai précédent l'activité : ceci afin d'aider les participants à anticiper leur inscription, le délai pendant lequel l'escompte est accordé est fixé par les responsable l'Association Don Bosco Jeunes.

## Modalités de paiement

Le règlement des commandes s'effectue :

- soit par chèque à l'ordre de l'Association Don Bosco Jeunes,
- soit par chèques vacance (ANCV),
- soit par carte bancaire sur le site internet,
- soit par virement,
- soit par espèce sur place dans le cadre de prestation le permettant.

Les règlements seront effectués aux conditions suivantes :

- avant toutes participations à la prestation commandée.
- au moment de la remise du produit

Il est possible de payer par fractionnement par anticipation.

## Retard de paiement

En cas de défaut de paiement total ou partiel de la participation aux prestations, l'accès à la prestation peut être refusé.

Dans le cas d'une réservation entraînant l'achat de matière première pour la restauration ou entraînant la réservation d'une chambre, le paiement peut être réclamé même après la prestation, que le vendeur est participé ou non à la prestation. Toute réservation est due.

## Clause résolutoire

Si dans les quinze jours qui suivent la mise en oeuvre de la clause "Retard de paiement", l'acheteur ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de la société l'Association Don Bosco Jeunes.

## Force majeure

La responsabilité de l'Association Don Bosco Jeunes ne pourra pas être mise en oeuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

## Tribunal compétent

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de Lyon.

Contenu facultatif des conditions générales de vente

Les clauses suivantes figurent généralement dans les CGV mais ne sont pas imposées par la loi.

Nous vous recommandons d'inclure un maximum d'entre elles en les adaptant à votre activité.

Clause de propriété intellectuelle

Résolution

Résiliation

Transfert de propriété et des risques

Transport

Réception

Réserve de propriété

Garantie des vices apparents et cachés

Clause limitative ou exclusive de garantie

Force majeure

Protection des données à caractère personnel

Confidentialité

Clause d'attribution de juridiction (ou clause compromissoire) et droit applicable

Clause d'acceptation expresse de l'acheteur aux conditions générales de vente

BROUILLON